



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 MARS 2019, A 19 HEURES A VIGNEULLES LES HATTONCHATEL

Nombre de membre dont le Conseil Syndical doit être composé : 20

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 13

L'an deux mil dix-neuf, le 18 mars, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cò ur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle de réunion de la Communauté de Communes Côtes de Meuse-Woëvre sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cò ur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

### Étaient présents :

COCHET Xavier	DEMOYEN Michel
DENOYELLE Sylvain	JACQUEMIN Lionel
JOYEUX Laurent	HIPPERT Pierre (suppléant)
MESOT Régis	MOREAU Michel
PALIN Laurent	TONNER Marie-Christine
ZINGERLE Jean-Claude	WEISS Christian
BIGUINET Josiane (suppléante)	

### Étaient excusés :

AUBRY Martine	BERNARD Daniel
COLIN Michel	KAMPMANN Erna
PLANTEGENET Lionel	MOUSSA Dominique
KLEIN Joël (suppléant)	KONNE Françoise (suppléante)
M. BRENEUR Robert (suppléant)	M. HUMBERT Jean-Claude (suppléant)

### Étaient absents (titulaires) :

MARTINET Nathalie	VALLOIRE Jean-François
VUILLAUME François	

### Étaient présents également :

Mme BOUC, chargée de mission PETR Coeur de Lorraine,

### **Ordre du jour :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 10 décembre 2018
3. Vote des délibérations :
  - Délibération n° 2019 / 01 : Approbation du compte de gestion 2018
  - Délibération n° 2019/02 : Approbation du compte administratif 2018
  - Délibération n° 2019/03 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
  - Délibération n°2019/04 : Débat d'orientations budgétaires 2019
  - Délibération n°2019/05 : Conseil de Développement ó nouvelles candidatures

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h20.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. HIPPERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.

## 2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil syndical du 10 décembre 2018

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 10 décembre 2018, qui est adopté à l'unanimité.

## 3. Vote des délibérations :

### Délibération n° 2019 / 01 : Approbation du compte de gestion 2018

Un rapide bilan des activités 2018 est présenté, les 2 ETP du PETR étant principalement dédiés :

- Au processus d'adoption du projet de territoire du PETR
- A l'élaboration d'un CLS 2
- Au suivi du Contrat de Ruralité du PETR
- A l'élaboration d'un POCE avec la Région Grand Est
- A la mise en place et l'animation du Conseil de Développement
- A la mise en œuvre de diverses actions en lien avec le développement économique
- Au développement de nouveaux partenariats
- A l'accompagnement des collectivités dans la valorisation de leurs CEE
- A la poursuite de la mise en œuvre des actions TEPCV, dont le bilan intermédiaire est présenté en séance. Toutes les actions prévues ont été engagées au moins partiellement. La différence entre les montants prévisionnels (BP 2018) et réalisés relatifs aux actions TEPCV peuvent s'expliquer par différentes raisons : le transfert de la maîtrise d'ouvrage de certaines actions TEPCV envers les CC qui n'a pu être opéré comme initialement escompté et explique la montée en puissance du PETR dans ses BP et l'annulation de certaines actions prévues (Ex : bornes électriques) ; le fait que les CC et le PETR affinent leur travail et leurs besoins en cours d'année ; la non éligibilité de certaines dépenses au TEPCV, le retard de certaines actions qui n'ont pu être payées en 2018 (action 8 et 1 notamment)

En synthèse, le compte de gestion peut se résumer comme suit :

	BP 2018	Réalisé 2018
<b>Equipe technique</b>	80 100	74 996
<b>Fonctionnement général PETR et fonctionnement lié à projet de territoire, Codév, CLS, TEPCV</b>	30 248	15 274.11
<b>Dépenses imprévues</b>	5 415	0
<b>Actions TEPCV</b>	184 680.80	56 543.14
<b>Investissement lié à TEPCV</b>	RAR 121 404.27	90 833.20
<b>TOTAL</b>	437 394.85	159 664.31

M. DENOYELLE indique que le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel est conforme au Compte Administratif du PETR Còur de Lorraine pour le budget général. Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le Compte de Gestion du budget général 2018 présenté ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

### Délibération n° 2019/02 : Approbation du compte administratif 2018

Après sortie de la salle de M. DENOYELLE, Président du PETR, Mme BOUC présente le compte administratif 2018 selon le résumé de compte établi, qui se décline comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Prévu</b>	121 404.27 €	121 404.27 €	315 990.58 €	315 990.58 €	473 394.85 €	473 394.85 €
<b>Réalisé</b>	94 140.04 €	15 606.06 €	146 813.94 €	144 058.25 €	240 953.98 €	159 664.31 €
<b>Reste à réaliser</b>	20 200.00 €	19 000.00 €	0.00 €	0.00 €	20 200.00 €	19 000.00 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	- 78 533.98 €		- 2 755.69 €		- 81 289.67 €	

Le déficit était prévisible au moment de l'élaboration du BP 2018, et s'explique par la non obtention en 2018 des subventions TEPCV cofinçant certaines des dépenses présentées, conformément aux modalités de paiement du Fonds de Financement de la Transition Energétique (FFTE). Les 19 000 € inscrites en investissement à RAR concernent la FCTVA, à recevoir en 2019 pour les véhicules acquis en 2018.

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De lui DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessus,
- de RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- de VOTER et ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

#### **Délibération n° 2019/03 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018**

M. MESOT présente l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2018, faisant ainsi apparaître les données suivantes :

- Un déficit de fonctionnement de 2 755.69 €
- Un déficit reporté de 0.00 €
- Soit un déficit de fonctionnement cumulé de 2 755.69 €
- Un déficit d'investissement de 78 533.98 €
- Un déficit des restes à réaliser de 1 200 €
- Soit un besoin de financement de 79 733.98 €

Suite à cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : déficit</b>	<b>2 755.69</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>2 755.69</b>
<b>Résultat d'investissement reporté (001) : déficit</b>	<b>78 533.98</b>

#### **Délibération n°2019/04 : Débat d'orientations budgétaires 2019**

Mme BOUC et M. DENOYELLE présentent les éléments du rapport relatif au débat d'orientations budgétaires 2019, transmis aux membres du PETR avec la convocation au Conseil Syndical. Les membres du Conseil Communautaire ont débattu sur l'orientation budgétaire 2019 sur présentation du rapport DOB, et notamment sur les points suivants :

##### ⇒ *Dépenses de personnel,*

Le contrat de travail du chargé de mission TEPCV arrivera à échéance le 8 octobre 2019, alors que la programmation TEPCV arrivera à échéance en 2019/début 2020. Il sera nécessaire de renouveler au moins temporairement le poste pour finaliser la programmation TEPCV. Il faudra, dans les prochains mois, se positionner sur la poursuite du poste en 2020, sachant que le PETR est en pourparlers avec l'ADEME pour obtenir un cofinancement sur ce poste après octobre 2019, et que si ces discussions n'aboutissent pas, il sera toujours possible d'utiliser la possibilité de subventionnement via le Conseil Régional, qui peut financer 2 ETP par Pays au maximum. Il serait utile de prolonger le poste, compte tenu notamment des études lancées par le PETR (circuits courts, profil énergétique de territoire) qui se concluent par des plans d'actions nécessitant une ingénierie pour être menés à bien.

##### ⇒ *Dépenses de fonctionnement général*

**SCALEN** : En 2018, était prévue au budget une adhésion à l'agence SCALEN, qui n'a finalement pas été réglée, les discussions sur les statuts de SCALEN permettant d'adhérer et d'en régler les coûts devant se finaliser courant 2019. Peut donc être reproposé au budget, en 2019, cette adhésion, pour un coût prévisionnel maximal de 7 000 €. L'adhésion du PETR à SCALEN peut permettre à ses collectivités (CC ou communes) de bénéficier des prestations de SCALEN (prestations payantes pour la collectivité utilisatrice, en plus de l'adhésion PETR) dans des domaines variés, selon les besoins de ces collectivités, par exemple : études de veille stratégique et d'intelligence économique, travail sur le développement des zones d'activités, élaboration PLU/PLUI/PLH... Initialement, l'adhésion paraissait intéressante au regard du projet de SCoT Côté de Lorraine, mais ce dernier n'a pu aboutir en

2018. M. DENOYELLE estime qu'il est possible de demander, contre l'adhésion, une contrepartie à SCALEN, par exemple pour une sensibilisation des maires aux PLUI, pour avancer en matière d'urbanisme. Cela serait intéressant si les PLUI devenaient obligatoires, mais cela n'est pas encore le cas actuellement, même si l'Etat s'organise et pousse en ce sens. M. MOREAU indique que la CC de l'Aire à l'Argonne va avancer sur son PLUI, et ne se réengagera pas après avoir fait ce PLUI sur un SCoT. La DDT pousse vers 2 SCoT, un Nord Meusien et un Sud Meusien. Compte tenu de l'échec en 2018 des réflexions sur le SCoT (arrêté de périmètre non obtenu), le PETR ne semble pas le meilleur niveau pour mutualiser en matière d'urbanisme. D'autres sujets pourraient toutefois être travaillés à cette échelle : tourisme, économie et emploi, avec notamment un appel à projet en 2019 « Territoire Zéro Chômeurs » auquel il pourrait être intéressant de candidater. Suite à ces échanges, il est convenu de ne pas adhérer à SCALEN en 2019.

**ANPP** : est proposé en 2019 une double adhésion à Citoyens et Territoires (adhésion récurrente) ainsi qu'à l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP), qui serait une nouvelle dépense pour le PETR. L'ANPP a pour objet de susciter des initiatives et de regrouper des moyens en faveur des Pays par un échange permanent d'informations et d'expériences entre ses membres. L'adhésion en 2019 est validée.

**Participation Office de Tourisme (OT) Cò ur de Lorraine** : depuis le départ de la CC Mad et Moselle, la situation financière de l'OT est compliquée, avec un déséquilibre budgétaire qui risque de signer la fin de la structure, à la fin de l'année, si les réflexions pour améliorer la situation n'aboutissent pas dans les prochains mois. Aussi, il est proposé que le PETR participe en 2019, avec une subvention exceptionnelle, aux dépenses de fonctionnement de l'OT. M. JOYEUX s'interroge, une participation PETR étant en fin de compte une participation complémentaire des CC. M. PALIN précise que certaines actions menées par l'OT ont une dimension intercommunale ou au-delà, ce qui justifierait une intervention du PETR. De plus, cela permettrait de stabiliser la situation financière de l'OT et repartir ensuite sur de bonnes bases. M. DEMOYEN s'interroge sur les difficultés et la stratégie de l'OT à l'avenir : il rappelle que sa CC a indiqué qu'après 2019, elle ne participerait à ses frais qu'à condition que l'OT s'implante à Madine. M. PALIN indique qu'il s'agit bien de l'ambition de l'OT, mais que l'OT n'en a pas les moyens actuellement. M. COCHET indique que l'OT a les ressources pour payer 3 ETP, en emploie actuellement 4, et que 7 ou 8 ETP pourraient être demandés en cas d'implantation à Madine (étant nécessaires une présence très fonctionnelle de l'OT lété sur Madine, mais également un présentiel sur la totalité du territoire, l'itinérance de l'OT étant envisagée.) Est attendue un positionnement de la Région, qui doit accompagner le territoire pour qu'une implantation de l'OT à Madine ne soit pas un gouffre financier. Une réunion entre M. SOULIER, M. DENOYELLE et M. MANGIN est organisée le 19 avril à Madine, entre midi et 14 h, initialement dans le cadre de l'expérimentation menée sur le Territoire de Madine (démarche ARADEL). M. DENOYELLE a souhaité l'étendre aux Présidents de toutes les CC concernées et au Président de l'OT, pour permettre de trancher définitivement la problématique de l'OT Cò ur de Lorraine, la stratégie touristique à mettre en œuvre sur Madine, les mutualisations possibles entre OT et Syndicat mixte de Madine. Suite à ces échanges, il est convenu de prévoir une participation exceptionnelle du PETR à l'OT Cò ur de Lorraine en 2019, le montant exact de la participation restant à déterminer. Chaque année, le Président de l'OT viendra présenter le rapport d'activité dans les conseils communautaires des CC membres.

**Etude inventaire des outils de transformation avec PETR Val de Lorraine** : l'étude résulte de l'expérimentation menée sur le territoire de Madine, en partenariat avec la CC Mad et Moselle. L'étude est également une des actions inscrites dans le plan d'action de l'étude circuits courts alimentaires réalisée en 2018 par le PETR. L'étude serait portée par le PETR Val de Lorraine, cofinancable par du LEADER : seul le reste à charge est à inscrire au BP 2019 du PETR, estimé à ce jour au maximum à 5000€, ce chiffre étant à affiner.

#### ⇒ Dépenses de fonctionnement liées au CLS 2

Une augmentation des dépenses est à prévoir compte tenu du non versement en décembre 2018 d'une des subventions Octobre Rose octroyée (versement début 2019), des dépenses de communication liées au lancement du CLS, de la volonté du PETR, de coordonner en 2019 des actions locales et thématiques de sensibilisation. Pourrait être envisagé, en 2019, une sensibilisation Octobre Rose à l'échelle PETR (avec un événement commun sur Madine par exemple) ou à minima à l'échelle de chaque CC avec une coordination du PETR. Les présentations du CLS 2 aux CC ont commencé, avec des présentations prévues pour les CC Territoire de Fresnes en Woëvre et de l'Aire à l'Argonne, et des présentations à prévoir pour les 2 autres CC. Chaque CC a été invitée à désigner un référent local du CLS, pour faciliter la mutualisation d'actions et être relais d'informations sur le CLS/ sur les projets locaux pouvant s'inscrire dans le CLS.

⇒ **Dépenses de fonctionnement lié au TEPCV**

Les dépenses liées à la location de batterie des véhicules électriques augmentent avec l'acquisition d'un dernier véhicule en début 2019, mais sont compensées par les recettes associées, ces dépenses étant intégralement financées par les structures bénéficiant des mises à disposition des véhicules, à l'exception du véhicule PETR.

Est projeté en séance un point sur les engagements TEPCV, à l'échelle PETR puis par CC. Ce point fait apparaître une bonne consommation mais des crédits restants. La CC de l'Aire à l'Argonne, qui n'a pour l'instant pas consommé son enveloppe « Education à l'Environnement », est sensibilisée sur ce point. Il est proposé d'inscrire au budget des montants de dépense TEPCV réalistes mais pouvant être légèrement surévalués afin de consommer au maximum l'enveloppe TEPCV bien que certaines actions risquent de ne pas être réalisées.

M. ZINGERLE indique que le montant prévisionnel indiqué pour l'action 11 « lutte contre les chenilles processionnaires » n'est pas bon, compte tenu de l'action expérimentale à venir sur la commune de Vigneulles les Hattonchâtel. Les chiffres devront être corrigés et intégrés au budget primitif 2019.

⇒ **Recettes de fonctionnement**

Concernant les recettes 2019, il faut notamment noter :

- Un nouveau financement de 12 000 € de l'ARS sur le poste de chargé de mission PETR, liés aux 50 % ETP dédié au CLS 2
- Une subvention ADEME sur le poste CM TEPCV, relative à l'année 2017/2018. La subvention sur le poste pour l'année 2018/2019 (dernière année de financement) sera donc inscrite sur le BP 2020.
- Des montants FTE inscrits, correspondants à ce qui est devrait être véritablement être obtenu en 2019 sur les dépenses réalisées en 2017/2018 (Une demande d'acompte FTE est en cours de préparation pour la fin du 1er trimestre si possible.). Les subventions liées aux dépenses TEPCV inscrites dans le BP 2019 ne sont pas inscrites dans le budget 2019, car le versement des soldes (convention et avenant) interviendra plutôt en 2020 (clôture de la convention en décembre 2019 et clôture de l'avenant en février 2020). Si toutes les actions prévues pour 2019 sont faites, le PETR devrait obtenir 116 433 euros en 2020.
- L'inscription dans le BP 2019 de l'intégralité des recettes liées à la valorisation des CEE TEPCV.
- Un acompte demandé en 2019 aux CC qui ont réalisé plus de 50% des dépenses prévues dans chaque convention TEPCV.
- Compte tenu des recettes CEE qui absorbent les dépenses supplémentaires et l'augmentation des dépenses de fonctionnement, une part résiduelle à charge des CC en légère diminution.

⇒ **Dépenses et recettes d'investissement**

Les subventions FTE sur les investissements pourront être amorties en N+1 après obtention.

**Délibération n°2019/05 : Conseil de Développement 6 nouvelles candidatures**

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les nouvelles candidatures au Conseil de Développement présentées tel que suit

NOM	PRENOM	FONCTION/ STRUCTURE REPRESENTEE
ADELUS	VINCENT	Opérateur culturel indépendant (installation à St Mihiel à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019)
YONET	PASCAL	Vents des Forêts
COURTOIS	FRANCIS	Formateur MFR

**3. Questions diverses**

**Problématique maisons de santé à Saint Mihiel**

L'accès aux soins sur le Sammiellois devient plus problématique, avec le départ d'un médecin de la maison de santé, et le départ en retraite à venir d'un autre médecin. Parallèlement, un dentiste souhaiterait se doter d'une cabine de télémédecine. Le PETR, la CC du Sammiellois et l'ARS échangent pour résoudre cette problématique.

**Réunion de travail « mobilité » à venir**

Dans le cadre du CLS, une réflexion a été entamée sur les problématiques de mobilité et d'accès aux soins et services. Cette réflexion a été volontairement élargie hors cadre du CLS, compte tenu des sujets de mobilité qui sont également ressorties dans le cadre de l'étude Profil Energétique du Territoire. Mme BOUC, M. FRIZON et la maison de la solidarité de Verdun travaillent donc ensemble à la finalisation d'un diagnostic mobilité et l'organisation d'une réunion, fin avril/début mai, pour partager ce diagnostic et décider d'une stratégie.

**Prochain Conseil Syndical**

Le prochain Conseil Syndical, permettant essentiellement de voter le BP 2019 du PETR, aura lieu le 8 avril, à 19h, à Saint Mihiel.

Aucun point supplémentaire n'étant abordé, la séance est levée à 21 h 15.